

Finances

REF : DAF2015069

Signataire : AG

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau

EXPOSE :

Lors de la vérification de la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau, un déficit de 69.28 € a été constaté le 9 novembre 2014.

Malgré les recherches entreprises par le régisseur et son service, il n'a pas été retrouvé trace de dépenses pour un montant de 69.28 €.

La responsabilité du régisseur, Monsieur Stéphane Faber, est engagée. Toutefois, dans la mesure où il démontre avoir effectué toutes les diligences usuelles dans la tenue de sa régie.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la remise gracieuse à hauteur du déficit constaté de 69.28 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjointes au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015069

Signataire : AG

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

Vu l'arrêté municipal en date du 24 août 2009 constituant la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 février 2012 nommant régisseur titulaire de la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau, Monsieur Stéphane Faber,

Vu l'ordre de reversement remis en date du 30 octobre 2015 par la ville à l'encontre de Monsieur Stéphane Faber,

Vu la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Monsieur Stéphane Faber le 6 novembre 2015 pour la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse au régisseur de la régie d'avance du centre de loisirs maternel Rousseau, Monsieur Stéphane Faber, pour un montant de 69.28 €,

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 69.28 €.

Impacts financiers Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

L'adjoint délégué
Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER

